



199 bd Saint Germain
75007 Paris

Paris, le 16 mars 2020

Règlement pour le prix Valéry Giscard d'Estaing 2020

La Fondation Valéry Giscard d'Estaing a instauré un prix en 2019.

Ce prix est établi avec le soutien de la Fondation Robert Schuman. Il distingue pour son engagement et son parcours européen un étudiant ainsi qu'un suppléant, en cours de 2ème ou 3ème cycle d'études supérieures (par ex. dans les affaires européennes, dans les IEP, en école d'Ingénieurs etc.). Les jeunes professionnels diplômés d'au moins un Master au cours des deux dernières années peuvent également faire acte de candidature.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par courriel à l'adresse prixvge@valery-giscarddestaing.org ou déposés directement sur le site internet de la Fondation www.valery-giscarddestaing.org.

Le dossier de candidature devra être composé des trois éléments suivants en format PDF:

- un bref CV (une page recto verso maximum) ;
- une lettre de motivation faisant apparaître l'engagement européen du candidat ;
- un essai de 10 000 à 15 000 signes (espaces compris) portant cette année sur le thème :

« Quels seraient les sujets prioritaires à inscrire à l'ordre du jour du Conseil européen pour donner à l'Union les impulsions nécessaires à son développement ? »

Dans la lignée des pères fondateurs de la construction européenne qui avaient su identifier des solutions imaginatives au sortir du second conflit mondial, le jury appréciera tout particulièrement le caractère novateur et disruptif des réponses apportées par les candidats.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 mai 2020.

La remise des prix interviendra à Paris au cours de l'automne 2020. Les lauréats comme les candidats ayant été éventuellement conviés à un entretien avec le jury y seront invités.

Le prix VGE est doté d'un montant de 1200 euros pour le lauréat et de 600 euros pour le suppléant. Les frais de venue à Paris pour les candidats distingués seront pris en charge par la Fondation.

Le jury se réunit à Paris au siège de la Fondation. Il peut procéder à des entretiens par téléphone ou par vidéo des candidats. La fonction de membre du jury est bénévole.

Le jury peut décider, en accord avec le candidat, de la publication de l'essai du lauréat et du suppléant sur le site de la Fondation.

Le jury pour le prix VGE 2020 est ainsi composé :

- **Valéry Giscard d'Estaing, Président du jury ;**
Ancien Président de la République, membre de l'Académie française ;
- **Alain Lamassoure**, ancien ministre et ancien député européen ;
- **Jean-Dominique Giuliani**, Président de la Fondation Schuman ;
- **Jean-Michel Eymeri-Douzans**, professeur d'université ;
- **Delphine Dero-Bugny**, professeur d'université ;
- **Georges de La Loyère**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **Florence de Bollardière**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **Frédéric Giscard d'Estaing**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **Etienne de Poncins**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **Lucas Paszkowiak**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;